Annualisation et Augmentation du temps de travail pour les personnels hors APLD. Fin des 35h ?

Pour un syndicalisme démocratique dans l'entreprise

La dernière réunion de négociation sur l'**organisation du travail des personnels hors APLD** se conclut par de nouvelles régressions pour les salariés.

Augmentation du temps de travail dans la semaine sans majoration

Pour les **salariés en journée**, 1h30 de travail en plus par semaine contre 9 JNT (Jour Non Travaillé), c'est-à-dire **37h30 par semaine pour les Non Cadres Non Forfaités** et **39h30 par semaine pour les Non Cadres Forfaités.**

Pour les **salariés en équipe**, 30min de travail en plus par semaine contre 3 JNT, c'est-à-dire **36h30 par semaine pour les Non Cadres Non Forfaités** et 38h30 pour les **Non Cadres Forfaités.**

Les JNT doivent être soldées sous forme de repos, soit par journée entière, soit par ½ journée avant le 31 décembre 2021. Avec des heures supplémentaires majorées de 25% comme il se doit, ce devraient être **11,25 JNT et 3,75 JNT pour les salariés** concernés par l'accord**.**

Annualisation du temps de travail

La direction profite de cet accord pour introduire l'aménagement du temps de travail, l'année civile devient la période de référence **avec 1607h pour les NCNF**, **1697h pour les NCF**. Concrètement les JNT seront posées en fonction de l'activité professionnelle, c'est-à-dire sur les périodes de baisses d'activité dans l'année et pas en fonction des contraintes personnelles. L'accord est limité à 2021, mais la direction ne cache pas son intention d'aller plus loin à l'avenir.

Suspension du variable, travail non rémunéré, vendredis après-midi travaillés

Avec la **déconnexion du badgeage de la paie**, les dépassements d'horaire à l'arrivée le matin ou le soir ne seront plus ni payés ni récupérés. Des **horaires fixes dans la semaine** doivent être négociés avec les managers en fonction des contraintes de service et le **vendredi devient une journée normale**. La suspension du variable prive les salariés d'une marge qui leur permettait de gérer au mieux leurs contraintes personnelles. Les heures supplémentaires n'existent plus … sauf le samedi !

La CGT a refusé de signer cet accord qui retire de l'autonomie aux salariés et qui dégrade l'équilibre vie privée - vie professionnelle

Pour la CGT, cette **augmentation du temps de travail est inacceptable** alors qu'Airbus utilise de l'activité partielle payée avec nos impôts et nos cotisations pour faire face à une baisse d'activité, alors qu'Airbus continue de renvoyer des intérimaires, alors qu'Airbus supprime des emplois.

Le 4 février tous dans l'action par la grève et la manifestation pour l'emploi, les salaires et les retraites ! Rassemblement à 14h00 place Arnaud Bernard !

*Pour Airbus Operations, la CGT appelle les salariés à **débrayer de 13h15 à 16h15 et jusqu'à la journée complète** pour ceux qui le souhaitent. **En journée et pour les équipes, 2 heures de débrayage** en début ou en fin de poste et jusqu'à la vacation complète pour ceux qui le souhaitent. Pour Airbus SAS, la CGT appelle les salariés à **débrayer de 14h30 à 16h30 ou la journée complète** pour ceux qui le souhaitent.*

Mail syndicat.cgt@airbus.com
Sites http://airbusce.reference-syndicale.fr/
https://www.cgt-airbus-toulouse.fr/

Application-mobile Airbus CGT Toulouse

@cgtairbus
@cgtairbus